



PUBLIC CONCERNE

Formation Initiale :

En contrat d'apprentissage :
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus
(dès 15 ans si sortie de 3^{ème}) au début de
la formation

Formation Continue :

En contrat de professionnalisation ou
autres dispositifs de formation (*dont
compétence(s) professionnelle(s) non
validée(s) par un jury VAE*) :
Contacter le CFA

*Accessibilité aux personnes en situation
de handicap*

CONDITIONS D'ACCES

Contrat d'Apprentissage ou de professionnalisation :

L'inscription définitive est conditionnée
par la signature d'un contrat
d'apprentissage ou de
professionnalisation avec une
entreprise dont le secteur d'activité
correspond au métier visé.

Autres dispositifs de formation :

Contacter le CFA

PRE-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux de la langue
française (à l'écrit et à l'oral) ainsi qu'en
Mathématiques

Contacter le CFA pour vérification des
conditions d'admissibilité.

DURE

- Standard : 1 an
- Adaptée à votre profil après
positionnement à l'entrée en
formation

LIEU(X) DE FORMATION

Bâtiment CFA Le Havre

TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS (Niveau 3)

> OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments. Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Ses missions :

- Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.
- Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.
- Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

> MÉTIER(S) VISÉ(S)

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux
- Agent de maintenance multi techniques immobilières
- Agent polyvalent d'entretien
- Agent polyvalent du service de maintenance
- Factotum
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments

> PROGRAMME DE FORMATION

Domaines professionnels :

Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

EFFECTIF

MINI : 12 apprenants

ORGANISATION DE LA FORMATION

En alternance :
1 semaine en CFA
2 semaines en entreprise
(Horaires CFA à préciser)

PERIODE D'ENTREE EN FORMATION

Standard : Septembre – Octobre
En dehors de cette période, contacter le CFA pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année de formation

TARIFS

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : formation gratuite pour l'apprenant, éligible à une prise en charge par l'OPCO de l'entreprise formatrice

Contrat de Professionnalisation et Autres dispositifs : devis sur demande

Contactez le CFA pour plus de détails

+ D'INFOS ET INSCRIPTION

Vous souhaitez en savoir plus ?
www.batimentcfanormandie.fr

- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Modalités d'inscription
- Mobilité européenne : ERASMUS
- Journées portes ouvertes
- Découverte des métiers - Mini stages [...]

Vous recherchez une entreprise ?
Nos équipes vous accompagnent !

Nos résultats

(Taux de réussite, insertion, ...):



SCAN ME

Retrouvez toutes nos formations sur www.batimentcfanormandie.fr

Prévention des risques professionnels, selon les réglementations en vigueur et la certification préparée (Sensibilisation et/ou formation et/ou Habilitations, ...) :

Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)
Sauveteur & Secouriste du Travail (SST)
Prévention aux risques électriques
Prévention des risques liés au travail en hauteur
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Domaines généraux et/ou transversaux :

Prévention Santé Environnement
Dossier professionnel
Communication professionnelle
Calculs professionnels

> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

La formation combine :

- des retours d'expérience
- des travaux collaboratifs
- des apports théoriques
- des mises en situation pratique en atelier

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur
- Espaces professionnels répondant aux exigences de la certification
- Echafaudage de pied
- Plateforme LMS (e-learning)
- Simulateurs de Réalité Virtuelle et Augmentée

Moyens humains

Formateurs d'Enseignement Professionnel disposant d'une expérience terrain
Formateurs d'Enseignements Généraux
Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur selon habilitation ou agrément de l'Organisme de Formation :
Contrôle en Cours de Formation (CCF) ou Contrôle en Cours de Formation (CCF) et Epreuves ponctuelles ou Epreuves ponctuelles.

> ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences (RNCP 35510 enregistré le 18/03/2021)
+ d'infos sur certificationprofessionnelle.fr

> POURSUITE DE FORMATION

- CAP et Titres professionnels des spécialités bâtiment : Electricien, Peintre, Menuisier installateur, etc.,